



# Attestation d'occupation

## ANNEXE C

Dans le cadre de l'application du règlement relatif à la gestion des installations sanitaires sur le territoire de la municipalité de La Macaza: Tout bâtiment est considéré comme étant occupé ou utilisé de façon permanente, à moins qu'une déclaration ou qu'un avis de modification signé par le propriétaire fut transmis à la municipalité attestant que son bâtiment est occupé ou utilisé de façon saisonnière. Tout propriétaire est tenu d'aviser la municipalité dès que le type d'utilisation ou d'occupation de son bâtiment est modifié. (article 20.2, règlement 2019-141)

### DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

Résidentiel       Commercial       Industriel       Autre : \_\_\_\_\_

Adresse du bâtiment : \_\_\_\_\_

### PROPRIÉTAIRE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postal : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### DÉCLARATION

Je, soussigné propriétaire de l'immeuble décrit à la présente, déclare que le bâtiment visé par la présente est occupé ou utilisé :

(cocher l'un ou l'autre)

de façon **permanente**

de façon **saisonnière**

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date